

Absence injustifiée à une épreuve

Par **Sucharki**, le **26/05/2018** à **20:39**

Bonsoir ou bonjour à tous !

J'espère que je poste mon message dans le bon topic [smile7] !

Je suis étudiante en L1, j'ai reçu mon bulletin et j'ai remarquée une anomalie.

Pour le droit constitutionnel on m'a mit "abs injustifiée" pour l'épreuve du second semestre à la place de la note alors que j'étais bien présente j'ai bien rendu ma copie, signée la feuille d'émargement... J'ai gardé le sujet et j'ai même des témoins ! Aucun doute là-dessus j'étais présente. Je pense donc que ma copie a été égarée.

Je vais aller au secrétariat lundi à la première heure pour connaître le pourquoi du comment.

Est-ce que ça vous est déjà arrivé ? Avez-vous des conseils à me donner s'il vous plaît et la marche à suivre le cas échéant si ma copie a été perdue ?

Aussi mon bulletin a été mit sur mon espace numérique de travail, mais pourquoi n'y a-t-il pas de noms, de prénoms, de numéros d'étudiants dessus ?

Merci d'avance !

Par **Sismic**, le **26/05/2018** à **21:01**

Bonsoir,

Une amie à moi avait été considérée comme défaillante parce qu'ils avaient perdu sa copie. Elle est venu gueuler avec son père à l'administration et ils ont finalement retrouvé sa copie.

Par **Sucharki**, le **26/05/2018** à **21:10**

Merci de ta réponse !

Heureusement qu'ils ont retrouvés la copie, ça a dû être un soulagement pour ton amie.

Je vais bien voir ce qu'ils me diront lundi.

Par **Isidore Beautrelet**, le **27/05/2018** à **09:32**

Bonjour

C'est peut-être aussi une simple erreur de l'administration.

Dès lors que vous avez signée la fiche d'émargement, vous êtes considérée comme présente. Il faut téléphoner à l'administration et leur demander qu'ils vérifient cette fameuse fiche. Ils constateront ainsi cette incohérence et vous diront s'il s'agit d'une erreur ou d'une copie perdue. Dans le second cas, je peux vous assurer que le professeur va tout mettre en œuvre pour la retrouver.

Tenez nous au courant.

Par **Sucharki**, le **31/05/2018** à **18:18**

Bonjour !

Voici les nouvelles:

Lundi j'ai donc été à la scolarité où la secrétaire a réalisé une contestation de note et une recherche de copie. Le jour même j'ai reçue un mail disant que ma copie avait été retrouvé et le bulletin avait été réédité.

Le lendemain lors de la consultation de note ma copie n'a pas été retrouvé, je n'ai pas donc pût la consulter et la professeur n'a rien été capable de me dire hormis le fait que ce n'était pas normal.

J'ai reçu le surlendemain (mercredi donc) mon bulletin avec ma note réédité.

Je ne sais pas quoi faire, puis de toute façon ce n'est pas cette note qui va sauver ma moyenne donc je pense laisser faire.

Par **Isidore Beautrelet**, le **01/06/2018** à **10:28**

Bonjour

Le plus important c'est qu'il n'y est plus la mention absence injustifié.
En revanche, il faut bien qu'on vous mette une note !